

## **Salles la Source - La cascade L'Etat de nouveau condamné !**

Le Tribunal Administratif de Toulouse vient de condamner l'Etat une deuxième fois dans l'affaire de la cascade et de la micro-centrale hydroélectrique de Salles-la-Source.

Ce n'est certes qu'un petit pas dans la longue marche commencée depuis près de cinq ans. On ne sort pas si facilement que ça

d'une longue période de fraude et d'illégalité, tant administrative que comptable et fiscale, cautionnée par l'Etat.

Mais c'est assurément une étape importante qui confirme une nouvelle fois la véracité du point de vue des opposants de l'association : « *Ranimons la cascade !* »

(Suite page 4)

## **Salles la Source - La cascade L'Etat de nouveau condamné !**

(Suite de la page 1)

Dans un communiqué l'association souligne : « Depuis près de 18 mois, nous ne cessons d'interpeller le Procureur de la république de Rodez sur divers délits graves (ou soupçons de délits quand nous n'avons pas les moyens d'investigation) sur lesquels nous estimons qu'il devrait se faire un devoir d'enquêter. Sans réponse de sa part, nous avons dû interpellier la Garde des Sceaux le 20 février 2015. Un simple exemple d'un des points que nous avons soulevé : « *Y a-t-il eu faux et usage de faux ?* » dans l'affaire de la soi-disant lettre postée par le gérant le 31 décembre 1998, in extremis, puisqu'elle devait arriver le jour même, afin que son entreprise soit autorisée à continuer à turbiner après la fin de la concession. Le ministère, après deux ans et demi de silence et une condamnation par le Tribunal Administratif, a finalement reconnu ne pas avoir de preuve de réception « *car à cette époque, on tamponnait le courrier arrivé sur l'enveloppe et non sur le courrier* » (sic). Il semblerait qu'au Ministère de l'Environnement, certains cherchent encore trace d'une preuve de réception du courrier... Quant à la soi-disant réponse du Ministère du 17 mars 1999, elle a mystérieusement disparu du registre infalsifiable des archives : hélas, on n'a gardé qu'une copie !... »

*L'Hebdo - 3 avril 2015*